

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional - École élémentaire Voltaire de Dijon - Avenant à la convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte d'Or

Madame Roy, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale) afin de définir les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges, en application d'un arrêté ministériel du 31 juillet 2002.

Des classes à horaires aménagés de CE2, CM1 et CM2 ont ainsi été créées par la Ville et l'Inspection Académique de la Côte d'Or à l'école élémentaire Voltaire. Un élargissement du dispositif aux élèves de CE1 a par ailleurs été décidé par délibération du 21 novembre 2016. L'enseignement artistique est dispensé aux élèves par des professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Afin de préciser les modalités opérationnelles de fonctionnement du dispositif, une nouvelle convention a été validée par le Conseil municipal du 25 mars 2019. D'une durée de deux ans, celle-ci fixe l'organisation des classes à horaires aménagés musique de l'école Voltaire. Elle précise les modalités de fonctionnement entre les deux structures, les contenus et volumes horaires des enseignements artistiques, la procédure d'admission des élèves avec la mise en place d'indicateurs, les modalités d'affectation et de communication des résultats, l'évaluation, le suivi, la surveillance des élèves ainsi que la commission de suivi de la scolarité en CHAM.

A la suite de rencontres entre les différents signataires de cette convention, il est nécessaire de simplifier les modalités de recrutement des élèves dans le dispositif CHAM afin d'élargir les possibilités d'accès au plus grand nombre.

Il vous est proposé un avenant à cette convention ayant pour objet de simplifier la procédure d'admission des élèves dans le dispositif CHAM.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant à la convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ